

Préavis municipal no 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 19, 23 et 30 septembre 2013.

Excusés

Katia Annen le 19 septembre
Claudine Bovet le 19 septembre
Laurent Bachelard le 19 septembre
Valérie Cornaz-Rovelli le 19 septembre
Christian Vernex les 19, 23 et 30 septembre

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 23 septembre.

En complément aux informations présentées dans le préavis, on peut également rappeler que le point d'impôt « rapporte » environ CHF 530'000.-. En outre, le tableau ci-joint montre l'évolution du point d'impôt par habitant de 1990 à 2012. On remarque que si ce dernier a augmenté de CHF 15.6 entre 2000 et 2012 pour la commune de Gland, il a progressé de manière plus importante au niveau du district, passant de 36.6 à 60.6, soit une augmentation de CHF 24.-. C'est dire que la capacité contributive des habitants de Gland reste faible et qu'elle se situe juste dans la moyenne cantonale. L'une des raisons réside dans le fait que la population glandoise est jeune et qu'une partie importante de celle-ci ne paie que peu ou pas d'impôt.

Conformément à ce qui figure dans le préavis en termes de choix visant à réduire le montant des investissements en priorité 1, M. Collaud a informé la COFIN que ces investissements avaient été diminués de CHF 27 mio et portés ainsi à CHF 46 mio. Cette mesure, cohérente avec la situation financière actuelle, a été saluée par la COFIN.

En outre, celle-ci partage et soutient la position de la municipalité, à savoir disposer d'un peu plus de recul par rapport :

Préavis municipal no 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

- à l'analyse de la capacité contributive du nouveau quartier Eikenott ;
- au résultat de la nouvelle taxe sur les déchets ;
- à l'évolution de la reprise économique ;
- aux effets de nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes ;
- à la réalisation ou non du plan d'investissement régional ;
- aux investissements que la commune va effectuer

L'indicateur principal reste néanmoins la marge d'autofinancement qui, selon la municipalité, devrait se situer à 12% des recettes, soit à CHF 6 mio. Or, nous en sommes loin, puisque le budget 2013 ne prévoit que la moitié de cette somme.

Si une telle diminution devait se confirmer par la suite, une augmentation du taux d'impôt s'avérerait nécessaire. Il s'agirait alors de prendre des mesures suffisamment tôt pour éviter que les finances communales ne s'engagent dans une spirale qui serait très longue à corriger.

Malgré des recettes supplémentaires liées à la taxe poubelle, la situation financière de la commune s'est dégradée. Toutefois, une lueur d'espoir subsiste si l'on en croit les prévisions de croissance de la part du KOF, de l'UBS et de la BNS qui tablent sur une augmentation de 2% en 2014.

Conclusions

La commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

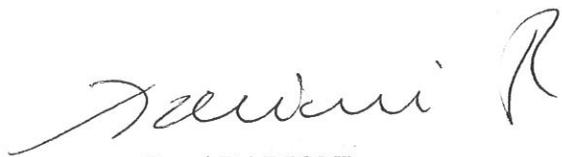
- vu - le préavis municipal no 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

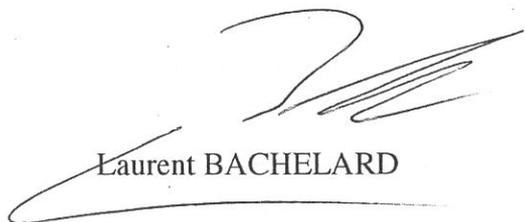
- I. - d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que proposé par la municipalité ;
- II. - de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Préavis municipal no 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

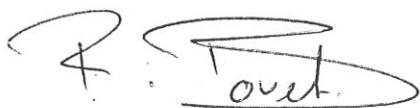

Rasul MAWJEE
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN


Laurent BACHELARD


Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Maurizio DI FELICE

Christian VERNEX

Evolution de la valeur des points d'impôt par habitant

Base SCRI

	<i>Moyenne Vaud</i>	<i>Moyenne district Nyon</i>	<i>Ville de Gland</i>
1990	21.4	27.4	19.2
1991	23.3	29.5	22.4
1992	22.9	28.4	20.4
1993	24.7	30.3	22.1
1994	23.9	30.1	19.5
1995	24.4	31.2	20.3
1996	24.3	30.9	19.7
1997	25.4	32.2	21.1
1998	25.1	33	21.6
1999	27	36.5	24.1
2000	27.3	36.6	24.1
2001	30.4	43.6	28.4
2002	29.6	43	26
2003	29.1	41.6	31.6
2004	32.1	46.6	36.6
2005	34.2	48.4	36.3
2006	35.4	50.6	37.3
2007	38.1	56.3	39
2008	38.4	59.7	41.9
2009	41.4	64.8	50.5
2010	39.3	61.3	40.6
2011	38.9	57.8	41.6
2012	39.6	60.6	39.7

D. Collaud
21.09.2013